

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Jean-Marc ROSIER à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Carole ASTIE, Nathalie JACOB à Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Michèle PROUST, Patrick PIERRET à Fatiha ADDA

Membres absents excusés : Jean-Marc ROSIER, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Patrick PIERRET, Michel MARLIOT, Laurence BURG

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

Point n°4 – Renouvellement de la convention communale de coordination de police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

| Convocation expédiée et affichée le : 17 mai 2019 | | | |
|---|----------|--------------|---|
| En exercice | Présents | Procurations | Suffrages exprimés : 29 |
| 33 | 22 | 7 | pour : 29 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0 |

Vu la convention communale de coordination de police municipale avec les forces de sécurité de l'Etat signée le 7 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention pour une nouvelle durée de trois ans, à compter du 7 juin 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer la convention communale de coordination de police municipale et les forces de sécurité de l'Etat pour une durée de 3 ans, à compter du 7 juin 2019.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 27 mai 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190527-DCM4-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2019

Publication : 29/05/2019



Cédric GOUTH